

MÉMO JEUNES

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



L'APPLI AMELI



VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE.

- Consultez vos remboursements de soins;
- Téléchargez votre attestation de droits;
- Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol;
- Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM);
- Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);
- Posez vos questions par e-mail directement à un conseiller;
- Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs;
- Localisez la borne la plus proche de vous pour mettre à jour votre carte Vitale.

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM)? Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur [ameli.fr](#)? Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles, de poser ses questions via la messagerie...
- Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale? Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- Déclarer un médecin traitant? Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- Adhérer à une complémentaire santé? Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- Par mail depuis votre compte ameli rubrique « Ma messagerie »
- Depuis le forum ameli
- Par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence